

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

9 - TRAVAUX RESEAU

**9.1 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS - Avenant n° 5 au marché n° Y 2011
9283 M conclu avec le groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC
LAVALIN - Maitrise d'œuvre Conception Réalisation : approbation de l'avenant**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI,
MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président

Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, le Comité Syndical a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du site TISSEO de Colomiers au groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN. Le marché n° Y 2011 9283 M a été conclu avec un montant initial de rémunération provisoire de 2 554 960,00 € HT.

Par délibération D.2012.03.22.7.1 du 22 mars 2012, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n° 1 au marché Y 2011 9283 M qui avait pour objet :

- de porter le dimensionnement final du parking en superstructure à environ 320 places pour les véhicules légers (personnel, visiteurs, exploitation),
- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux Co1 à 22 674 000,00 € HT, sur la base des études d'avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre conformément à l'article 9.1 du CCAP,
- de rendre définitif le forfait de rémunération à 2 657 392,80 € HT conformément à ce qui est mentionné à l'article 3.5 du CCAP du marché.

Le montant total du marché était porté, par l'avenant n° 1, de 2 554 960,00 € HT à 2 657 392,80 € HT, soit une augmentation de 4 % du montant du marché de base.

Par délibération D.2013.02.21.16.20 du 21 février 2013, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n° 2 au marché Y 2011 9283 M qui avait pour objet une augmentation du montant du forfait de rémunération liée à la réalisation des études complémentaires suivantes :

- étude d'Avant-Projet complémentaire concernant l'ergonomie de l'aménagement de la salle de « prise de service » des conducteurs,
- étude d'Avant-Projet complémentaire pour le remisage et l'exploitation provisoire de 20 bus articulés,
- reprise des plans et du dossier Permis de construire relative à la modification de l'assiette foncière du projet,
- reprise d'études liées à la mise en place d'un pont à fût supplémentaire,
- étude Simulation Thermique Dynamique (STD) complémentaire concernant l'environnement thermique de l'atelier,
- reprise d'études liées à des compléments apportés au programme sur le lot courants faibles.

Le montant total du marché était porté ainsi, par l'avenant n° 2, à 2 751 109,39 € HT.

Au regard du montant du marché initial, le montant cumulé des avenants n° 1 et 2 représentait une augmentation de 7,68 % de ce montant.

Par délibération D.2013.10.03.10.1 du 03 octobre 2013, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n° 3 au marché Y 2011 9283 M qui avait pour objet une augmentation du montant du forfait de rémunération liée la réalisation des études complémentaires suivantes :

- étude de faisabilité afin de dissocier l'entrée et la sortie des bus de la circulation des véhicules particuliers sur l'avenue Fabre d'Eglantine,
- étude de faisabilité afin d'envisager l'exploitation de bus au GNV sur le site,
- étude complémentaire du poste de garde.

Le montant total du marché était porté ainsi, par l'avenant n° 3, à 2 819 813,39 € HT.

Au regard du montant du marché initial, le montant cumulé des avenants n° 1, 2 et 3 représentait une augmentation de 10,37 % de ce montant.

Par délibération D.2014.07.09.10.1 du 09 juillet 2014, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n° 4 au marché Y 2011 9283 M qui avait pour objet une augmentation du montant du forfait de rémunération liée la réalisation des études complémentaires suivantes :

- étude de faisabilité concernant la possibilité d'utilisation des deux parcelles « Teisseire » BR 103 et 104,
- étude complémentaire concernant la modification de la déchetterie,
- étude et missions ACT et VISA complémentaires pour l'implantation d'un aménagement spécifique de la salle de « prise de service » des conducteurs.

Le montant total du marché était porté ainsi, par l'avenant n° 4, à 2 851 999,39 € HT.

Au regard du montant du marché initial de 2 554 960,00 € HT, le montant cumulé des avenants n° 1, 2, 3 et 4 représente une augmentation de 11,63 %.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 5 a pour objet de prendre en compte le déroulement de la phase de réalisation des travaux pour intégrer au marché n° Y 2011 9283 M :

- une augmentation du montant du forfait de rémunération liée aux études et travaux complémentaires réalisés, (1-1)
- une diminution du montant du forfait de rémunération liée à la suppression de la réalisation des travaux du bâtiment « locaux syndicaux et sous-traitants ». (1-2)

1-1 Etudes et travaux complémentaires :

Le montant des travaux complémentaires réalisés pendant la phase de chantier qui se monte à 901 450,39 € HT, représente environ 3,92 % du montant initial des marchés de travaux notifiés de 22 979 067,18 € HT (y compris options et tranche conditionnelle).

La rémunération des missions de maîtrise d'œuvre concernant ces travaux complémentaires est à calculer en fonction du taux de rémunération du marché fixé à l'article 2.2 de l'Acte d'Engagement qui est de 11,72 % avec une répartition de 56,3 % de ce taux pour les missions d'études, objet de la tranche ferme, et 43,70 % pour la réalisation des travaux, objet de la tranche conditionnelle du marché.

S'agissant des études, considérant que ces travaux complémentaires ne nécessitent pas la réalisation de l'ensemble des missions, le montant de l'augmentation des honoraires évalué, selon le principe défini ci-dessus, à : $+ 901\,450,39 \times 11,72\% \times 56,3\% = + 59\,480,94$ € HT a été ramené, après négociation, à 36 688,82 € HT.

S'agissant des travaux, le montant de l'augmentation des honoraires est fixée à : $+ 901\,450,39 \times 11,72\% \times 43,70\% = + 46\,169,04$ € HT.

Le montant total d'augmentation de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est ainsi fixé à 82 857,86 € HT.

1-2 Suppression des travaux «locaux syndicaux et sous-traitants» :

La décision de ne pas réaliser le bâtiment des syndicats tels que prévu au projet suite à l'acquisition des deux parcelles Teisseire, actée dans la délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, a conduit à une diminution du montant des travaux de 652 335,36 € HT.

Selon le principe du calcul de la rémunération, défini ci-avant, pour les travaux complémentaires et considérant que les missions d'études ont été réalisées et réceptionnées avec la tranche ferme pour ces travaux, la diminution de la rémunération est ainsi fixée à :

$$- 652\,335,36 \times 11,72 \% \times 43,70 \% = -33\,410,27 \text{ € HT.}$$

Rémunération complémentaire

La rémunération complémentaire, d'un montant total de 49 447,59 € HT se décompose comme suit :

- Etudes et travaux complémentaires 82 857,86 € HT
- Suppression des travaux «locaux syndicaux et sous-traitants» - 33 410,27 € HT

Montant total

49 447,59 € HT

2° – Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant de la rémunération complémentaire de 49 447,59 € HT est intégré au montant de la Tranche Conditionnelle, pour un montant de 36 688,82 € HT en « études complémentaires » et pour un montant de 12 758,77 € HT réparti sur les missions de ladite tranche conditionnelle, le portant de 1 165 544,80 € HT à 1 214 992,39 € HT.

Le montant total du marché est ainsi porté à 2 901 446,98 € HT (base marché), soit une augmentation de 9,18 % par rapport au forfait de rémunération définitive fixé par l'avenant° 1 de 2 657 392,80 € HT.

Au regard du montant du marché initial de 2 554 960,00 € HT, le montant cumulé des avenants, n° 1, 2, 3, 4 et 5, soit 346 486,98 € HT, représente une augmentation de 13,56 % de ce montant.

Il convient également de noter que cet avenant comprend la clause de renonciation à recours suivante : par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur tout motif antérieur à celui-ci.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTTC a, dans sa séance du 19 mai 2015, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 5 au marché N° Y 2011 9283 M et d'en autoriser la signature.



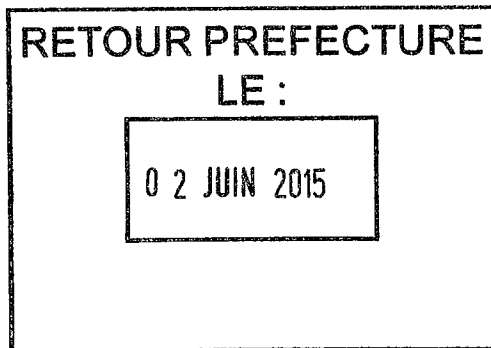
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 5 au marché n° Y 2011 9283 M à conclure avec le groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN pour un montant de 49 447,59 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

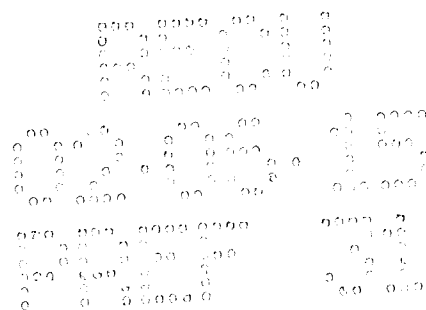


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES



3^{ème} Dépôt Bus de Colomiers

Insertion Sociale

Bilan

AVRIL 2015



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



Préambule

Le Comité Syndical du SMTC par une délibération D 2011.12.12.9.1 du 12 décembre 2011, a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre par la Cellule d'insertion d'une clause d'insertion sociale dans les marchés conclus par la SMAT sur certaines opérations avec La Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Par une délibération D2012.03.22.7.2 du 22 mars 2012, le SMTC a approuvé la conclusion de l'avenant n°1 avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse concernant l'opération du 3^{ème} dépôt Bus de Colomiers pour un montant maximum de 30 000 €.

Par une délibération D2012.10.03.12.2 du 3 octobre 2012, le SMTC a approuvé le transfert de ladite convention à l'association TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, suite au transfert de la Cellule Insertion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à Toulouse Métropole Emploi.

TOULOUSE METROPOLE EMPLOI était donc chargée d'assurer le calcul et le suivi de la réalisation des heures d'insertion sociale sur l'ensemble des marchés ci-après présentés.

Sur l'ensemble de cette opération, 13 630 heures d'insertion sociale étaient prévues.
Au 10 février 2015, **17 221 heures** sont comptabilisées.

11 marchés de travaux sont soumis à la clause d'insertion sociale, dont la synthèse est la suivante.

1- BILAN MARCHE PAR MARCHE

Démolition - dépollution

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	Taux de réalisation
CASSIN TP	600	638	3	3	0	106%

Malgré un recours exclusif à l'insertion d'insertion, l'objectif étant atteint, ce bilan définitif est satisfaisant.

Lot 1 VRD

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
MALET - INEO	2580	4 495	5	6	4	174%

Le bilan définitif reste globalement satisfaisant compte tenu de la mise en place de 4 contrats pérennes.

Lot 2 Gros Œuvre

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
Eiffage Construction	3000	3 154	7	7	3	105%

Le bilan définitif reste globalement satisfaisant compte tenu de la mise en place de 3 contrats pérennes.

Lot 3 Charpente Métallique Bois – Pont roulant

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
DL Garonne - Lamecol	2100	2 672	5	5	2	127%

Malgré un recours exclusif à de l'intérim, l'objectif étant atteint, ce bilan définitif est satisfaisant.

Lot 4 Couverture Etanchéité Bardage

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
SMAC	900	1234	7	7	0	137%

Même si l'entreprise a eu principalement recours à de l'intérim classique, le bilan est globalement satisfaisant.

Lot 6 Menuiseries Extérieures

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
CARRE	450	481,50	1	1	1	107%

Le bilan définitif est globalement satisfaisant compte tenu de la mise en place de 1 contrat pérenne.

Lot 8 Métallerie - Brises soleil

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
SATI	750	778,50	1	1	1	103%

Malgré un recours exclusif à de l'intérim, l'objectif étant atteint, ce bilan définitif est satisfaisant.

Lot 9 Faux Plafond Cloisons Doublages

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
RB Aménagement	250	266,25	4	4	0	106%

3 des contrats n'ont pas été concluants, toutefois le bilan global reste satisfaisant.

Lot 12 Peinture Sols Souples

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
SPIEDECO Ariège	300	411	1	1	1	137%

La réalisation des heures par l'entreprise s'est avéré un peu complexe, mais lorsque le dispositif a enfin été mis en place, la réalisation des heures d'insertion s'est avérée pleinement satisfaisante.

Lot 13 Génie Climatique – Installation Sanitaire – Fluides Spéciaux - Huilerie

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
Quercy Confort – GCM - SEA	1000	1130	2	2	1	113%

Malgré un recours exclusif à de l'intérim, l'objectif étant atteint, ce bilan définitif est satisfaisant.

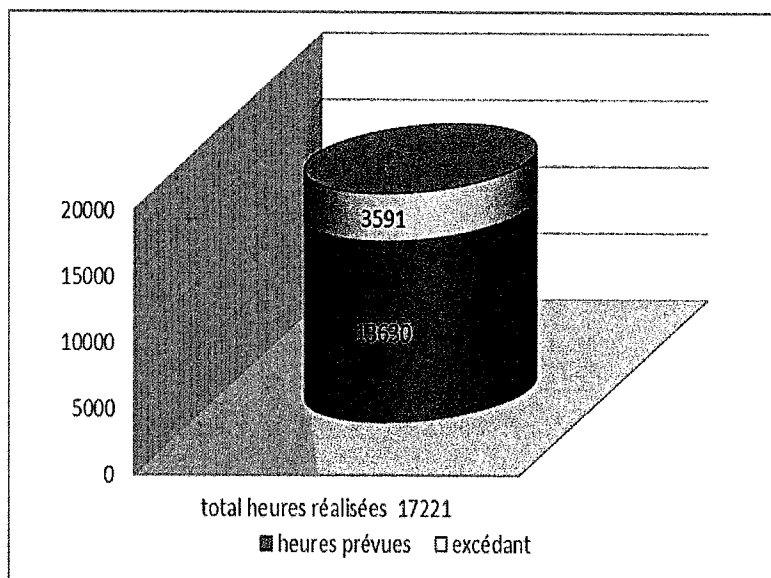
Lot 14 Electricité Courant - Fort Courant Faible - Photovoltaïque

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
Eiffage Energie	1700	1960	2	2	2	115%

L'entreprise a eu recours à deux contrats pro via le GEIQ. Le bilan est donc globalement satisfaisant.

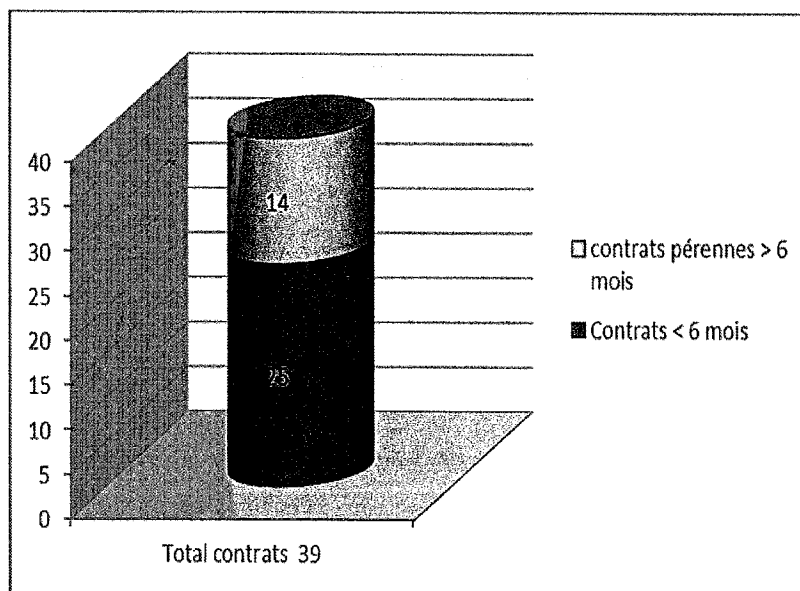
2- BILAN DE L'OPERATION

• BILAN DES HEURES REALISEES



17 221 heures d'insertion sociale ont été réalisées au 10 février 2015, soit un taux de réalisation de 126%.

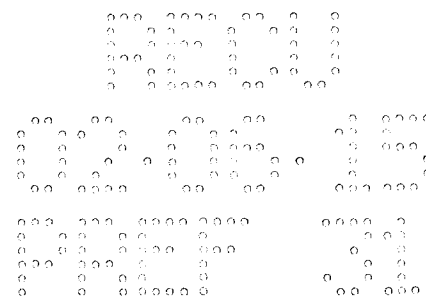
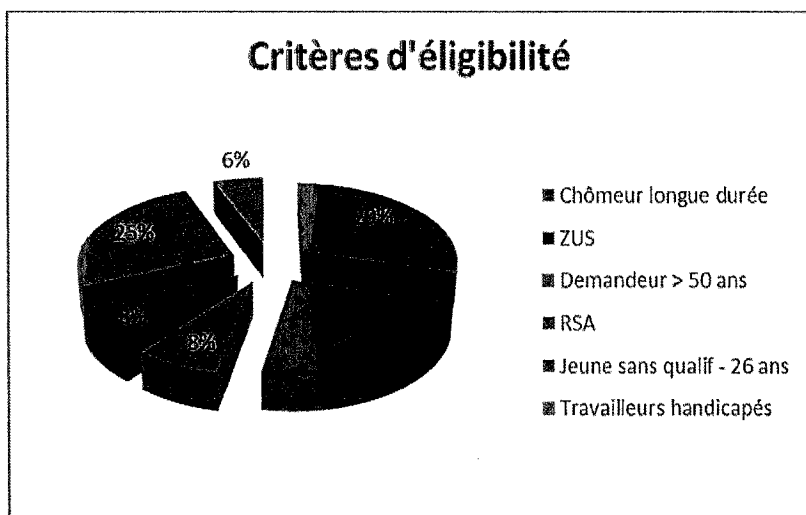
• NOMBRE DE CONTRATS



39 contrats au total ont été conclus, pour 17 221 heures réalisées, soit en moyenne 441 heures par contrat.

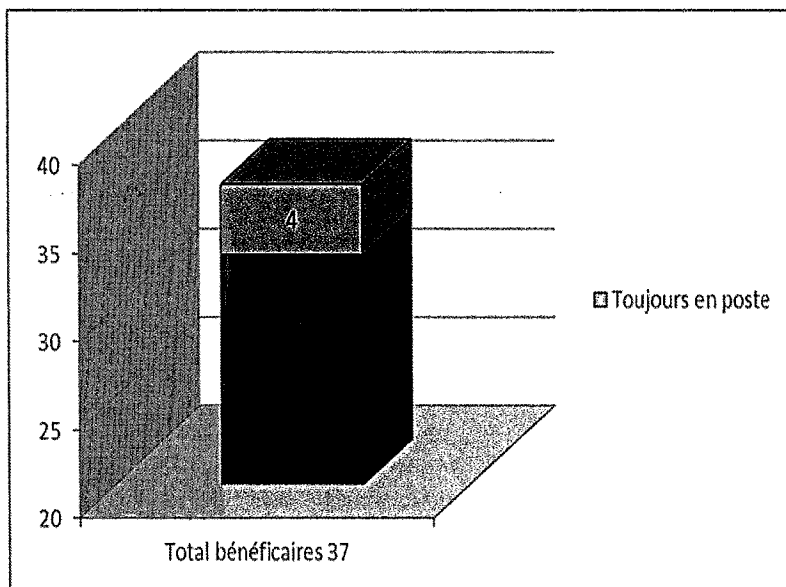
37 personnes ont été bénéficiaires de ces contrats, dont plus d'un tiers étaient de + de 6 mois. (Certaines personnes ont bénéficié de plusieurs contrats et/ou ont travaillé pour plusieurs entreprises)

● TYPES DE CONTRATS



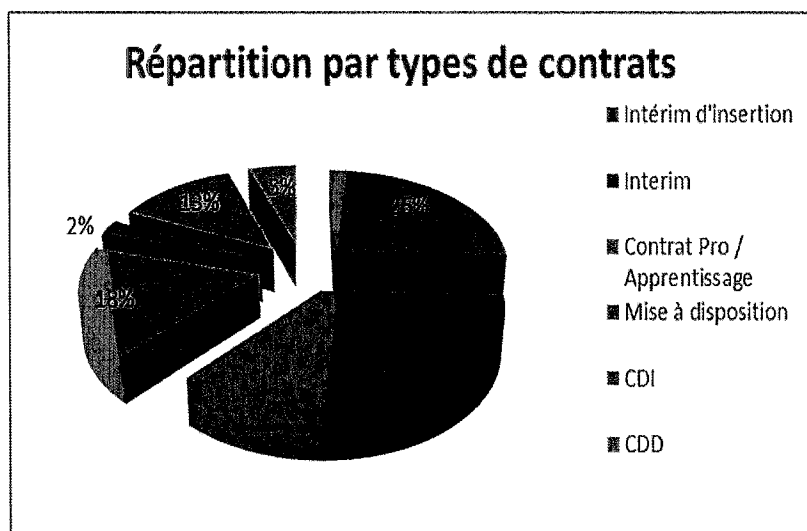
Le recours à l'intérim est la solution la plus mise en œuvre sur le 3^{ème} dépôt bus = 62%.

● SYNTHESE DES CRITERES D'ELIGIBILITE



Les personnes ayant pu bénéficier du dispositif insertion sociale étaient principalement des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée et étaient originaire d'une ZUS.

• SITUATION DES BENEFICIAIRES A L'ISSUE DE LA CLAUSE D'INSERTION



Le maître de l'ouvrage et TME ont demandé aux entreprises à l'issue de la réalisation de la clause d'insertion sociale le devenir des personnes ayant bénéficié du dispositif.

Actuellement 4 personnes sont soit en CDI soit en CDIC sur cette opération au titre de la clause insertion sociale, dans l'attente d'éléments complémentaires de la part des entreprises.

3- CONCLUSIONS

Le bilan de l'opération est très satisfaisant.

13 entreprises des travaux publics ont réalisées des heures dans le cadre de cette opération.

11 marchés de travaux étaient soumis à la clause insertion sociale.

17 221 heures d'insertion sociale ont été réalisées pour 13 630 heures prévues, soit un taux de réalisation de 126%.

39 contrats au total ont été conclus, pour 17 221 heures réalisées, soit en moyenne 441 heures par contrat.

37 personnes ont pu bénéficier d'un retour vers l'emploi grâce à ce dispositif.

36% des contrats signés étaient des contrats pérennes (d'une durée de plus de 6 mois).

Plus de 60% des contrats conclus étaient des contrats en intérim, dont 26% en intérim d'insertion.

Seulement 18% des contrats étaient en alternance.

Environ un quart des bénéficiaires étaient soit des jeunes de moins de 26 ans sans qualification, soit des chômeurs de longue durée.

Un quart des bénéficiaires étaient des habitants des ZUS.

Enfin, plus de 10% des bénéficiaires, à ce jour et selon les informations communiquées par les entreprises à ce stade, sont toujours en poste (CDI ou CDIC).